
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du district de Valence (Drôme) qui annonce l'abjuration de nombreux prêtres dont il envoie la liste, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du district de Valence (Drôme) qui annonce l'abjuration de nombreux prêtres dont il envoie la liste, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 198-199;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32003_t1_0198_0000_14

Fichier pdf généré le 15/05/2023

occasionné les troubles soient punis. Dès que cet infâme a cessé d'habiter cette commune, jamais l'on n'a vu un plus grand désir de faire le bien public, jamais de haine aussi bien conçue contre les intrigants et les factieux. La raison a fait disparaître dans nos temples, les signes de superstition et y a pris place ainsi que les martyrs de la liberté. Les dépouilles ont été transportées au département ainsi que l'argent monnoyé et autres argenteries destinés pour nos frères les poissonniers du Quesnoy. J'ai, de plus ici déposé 11 chemises, 12 paires de bas, 2 draps, 2 serviettes, 4 paires de souliers, 145 l. en numéraire. L'on est de plus disposé à lever un cavalier armé et équipé. Les habitants des campagnes ont de bonnes dispositions, mais ils sont privés de l'intelligence et de la lecture, et ont besoin d'être éclairés par une méthode très simple, afin qu'ils puissent connoître leurs droits et les avantages d'une si belle cause qui fait l'admiration des français et la rage des tyrans.»

[Non signé].

47

Des députés extraordinaires de la société populaire de la commune de Roanne remettent l'état des dons patriotiques, soit en nature, soit en or ou argent, soit en monnaie, soit en assignats, qu'ils font passer à la Convention nationale. Ils demandent qu'il soit prononcé par le comité de salut public sur une pétition qui lui a été renvoyée le 18 pluviôse (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (2).

Les députés extraordinaires de la société populaire de la commune de Roanne, invitent la convention à rester à son poste, et déposent sur le bureau le bordereau des effets, d'argenterie et or remis à la messagerie le 19 pluviôse, adressés à la Convention : ces effets consistent en 53 chemises, une pièce de toile, 22 paires de bas, 9 paires de guêtres, 5 habits, 2 culottes, 2 vestes, des sacs, gilets et bonnets de grenadier; plus, une caisse contenant en argenterie 91 marcs 1 once 1 gros en or, 4 onces 6 gros et 65 grains; en or et argent monnoyé, 6,436 liv. 19 s.; en assignats, 2,815 liv. 10 s.; il a été de plus déposé par les citoyens, pour la construction d'un vaisseau, 5,702 liv. 10 sols, et 39 marcs 5 onces 3 gros en argenterie (3).

48

La société montagnarde d'Autun demande un grand développement de tous les moyens de l'instruction publique. Les jacobins de cette commune viennent de jeter les fondemens d'une société d'instruction publique. Ils appellent le concours de tous les bons citoyens, et leur exemple a déjà trouvé beaucoup d'imitateurs : ils demandent que chaque décadi soit consacré par des représentations patriotiques.

(1) Voir ci-dessus, à la date, n° 70.

(2) P.V., XXXI, 356-57. Bⁱⁿ, 1^{er} vent.

(3) M.U., XXXVII, 43.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Autun, 24 pluv. II] (2)

« Citoyens Représentants,

L'instruction publique fut, de tous les temps, la base d'un gouvernement républicain. C'est en éclairant le peuple, c'est en lui rappelant sans cesse et ses droits et ses devoirs qu'on parvient à l'affranchir de cette servitude féodale, qui semble encore attacher quelques âmes faibles aux préjugés du despotisme et de la superstition. L'ignorance proclama les rois, la crédulité donna naissance aux pieuses jongleries des prêtres, et sans les lumières de la philosophie, notre régénération politique n'eut encore été qu'un problème.

Jaloux d'inspirer à leurs concitoyens l'amour des vertus républicaines, les Jacobins d'Autun viennent de jeter les fondemens d'une société d'instruction publique. Déjà les membres qui la composent ont commencé leurs travaux depuis le 10 pluviôse; déjà, en retraçant aux citoyens de tous les âges et de tous les sexes, les actions des grands hommes, le dévouement patriotique des défenseurs de la Liberté, ils leur ont présenté des modèles à suivre, des exemples à imiter.

Que tous les patriotes concourent donc à éclairer ainsi la partie peu instruite du peuple; que de tous les points de la République parte à la fois une masse de lumière devant laquelle s'anéantisse pour jamais le reste des préjugés. Plusieurs communes voisines de celle d'Autun, ont déjà senti cette grande vérité, en suivant l'exemple que nous leur avons donné.

Législateurs, décrétez que dans chaque chef-lieu de district, les bons citoyens sont invités à représenter à chaque décade, des pièces républicaines, des pièces propres à réchauffer l'esprit révolutionnaire. C'est là un moyen sûr de former la génération naissante aux vertus du républicanisme et de la morale, et de faire disparaître entièrement les traces qu'une éducation vicieuse peut encore avoir laissées dans l'âme de la plupart des hommes.

Vive la République! Vive la Montagne! Les Jacobins d'Autun.»

JOUBEY (présid.), JOVEC (secrét.),
BIOGIER (secrét.).

49

Le département de la Drôme écrit de Valence que dans toutes les communes de son arrondissement, on est très au pas de la révolution; que le gouvernement révolutionnaire a été accueilli avec enthousiasme, et s'exécute avec précision : il fait passer une liste d'environ quatre douzaines de prêtres qui ont renoncé à leur métier, et ont déposé leurs patentes sacerdotales.

(1) P.V., XXXI, 357. Bⁱⁿ, 1^{er} vent.; Ann. patr., n° 416.

(2) F¹⁷ 1326²⁰.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Valence, 9 pluvi. II] (2)

« Citoyen président,

Le département de la Drôme est toujours au pas de la Révolution. Le nouveau mode de gouvernement y a été accueilli avec enthousiasme et s'y exécute avec précision. Les ventes des biens des émigrés se succèdent avec rapidité et à des prix bien au dessus de la valeur de l'estimation; les sociétés populaires conservent toute leur énergie et leur surveillance habituelle attaque tous les abus, arrête toutes les tentatives du modérantisme; les temples de la superstition et du fanatisme, sont fermés dans la plupart des districts et principalement dans toute l'étendue de celui de Valence. Le culte de la Raison les a remplacés; un très grand nombre de communes ont déjà déposé dans leurs districts respectifs l'argenterie et les ornements provenant des églises, ou les ont adressés directement à la Convention nationale. Les prêtres apportent en foule leur renonciation à leurs fonctions sacerdotales et les quelques partisans invétérés du fanatisme qui rend les derniers soupirs, abjurent leurs antiques erreurs.

Je t'ai déjà transmis une partie des pièces et des détails à l'appui de ce tableau, je t'ai adressé l'arrêté du département du 7 nivôse, portant adhésion aux principes révolutionnaires décrétés le 14 frimaire, un autre arrêté du 8 pour la construction, au champ de Mars de la commune de Valence, d'un autel à la patrie et d'un obélisque destiné à consacrer les vertus guerrières et civiques des braves Drômois morts au champ d'honneur et employés dans l'armée dirigée contre l'infâme Toulon; je t'ai adressé les détails des fêtes célébrées à Valence à l'occasion de cette éclatante conquête et avec mes lettres des 13 frimaire et 1^{er} nivôse, deux listes des premières déprêtrisations qui ont eu lieu dans le département et l'extrait des procès-verbaux des communes qui effectuent l'abandon des dépouilles du culte catholique.

L'administration ne sait par quelle fatalité, aucun de ces articles n'a été mentionné au Bulletin où l'on recueille cependant avec soin les plus petits objets, même individuels, qui peignent la situation des communes et servent à propager l'esprit public.

Elle me charge de réclamer, au nom des communes, contre cet oubli total, qui peut laisser des impressions désavantageuses sur le compte d'un département qui, ayant bien mérité de la patrie, est jaloux de soutenir sa réputation et de devancer tous les sacrifices que peut commander la patrie.

Dis à la Convention, qu'à Valence, Romans, Crest et Die, chefs-lieux de districts, les ci-devant églises sont fermées; qu'elles sont consacrées ou qu'elles ne serviront que pour l'utilité publique. Je t'adresse un arrêté du département du 21 nivôse dernier qui comprend 21 abdications de curés, vicaires et prêtres de toute robe; j'y joins toutes les lettres de prêtrises, diaconat, sous-diaconat et autres parchemins, vrais ho-

chets de la superstition; voilà aussi une autre liste particulière de 48 prêtres qui ont pareillement renoncé à leurs fonctions et en ont remis la déclaration au district de Valence.

J'aurai soin de t'adresser successivement les tableaux qui me seront fournis par les autres districts.»

PAYAN (présid.).

50

La citoyenne Valet se présente à la barre, et se plaint de ce que son mari, non-émigré, est cependant porté sur une liste d'émigrés; et que par suite de cette inscription erronée, elle se trouve privée de la jouissance de ses biens: la citoyenne est admise à la séance, et sa pétition renvoyée au comité de sûreté générale (1).

51

Le citoyen Leneveu sollicite la Convention nationale en faveur du citoyen Pignot, maire de la commune de Morière, qu'il dit calomnieusement dénoncé comme suspect: il demande le renvoi aux représentans du peuple dans le Calvados.

La pétition, convertie en motion, est renvoyée aux représentans du peuple dans le Calvados (2).

52

Un membre [MONNEL], au nom du comité des décrets, rend compte des renseignements qui lui sont parvenus sur le citoyen Tréhouard, député suppléant du département d'Ille et Vilaine, et Albitte, suppléant de la Seine-Inférieure, admis depuis les époques du 31 mai, premier et 2 juin dernier. Il en résulte que Tréhouard a beaucoup contribué à désabuser ceux que le fédéralisme avoit induits en erreur, à faire ouvrir les yeux sur l'excellence de la constitution, et les avantages qu'elle assure à tous les citoyens; qu'il a, par son exemple, ranimé le courage des patriotes, défendu les droits du Peuple, la liberté et l'égalité; enfin qu'il s'est toujours montré un vrai républicain, un chaud partisan de la montagne. Il résulte également qu'Albitte est un franc et loyal républicain, digne de siéger sur la montagne à côté de son frère (3).

[Attestation de la Sté popul. de St Malo; s.d.] (4)

La Société populaire de St-Malo, atteste que Bernard Tréhouard a été successivement officier

(1) P.V., XXXI, 357. Minute du P.-V. (C 290, pl. 910, p. 30). M.U., XXXVII, 156.

(2) P.V., XXXI, 357-58.

(3) P.V., XXXI, 358. J. Sablier, n° 1149.

(4) DI § I 37, doss. 272. Même dossier: lettre d'envoi des administrat. du départ^t (29 brum. II) et du distr. de Rennes (24 pluvi. II).

(1) P.V., XXXI, 357. B¹, 1^{er} vent.

(2) F¹ 893, doss. Valence.